



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/17 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'850, grevant 5'138 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 7'378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 60 logements, des locaux d'activités et un parking souterrain de 125 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser le remaniement parcellaire, pour une surface de 45 m<sup>2</sup>, entre les parcelles n° 7'378 et n° 7'548 propriétés de la Commune de Lausanne ;
3. d'autoriser la modification de la servitude de passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID 007-2001 006043 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. de modifier l'assiette et les conditions du DDP existant n° 7'172 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
5. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- pour l'acquisition du mobilier ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 par la rubrique 5900.331 du Service d'accueil de jour et de l'enfance ;
7. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses du crédit alloué sous chiffrer 5.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :